

Informations de base	
2023/2791(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Définition des coûts unitaires, des montants forfaitaires et des taux forfaitaires, ainsi que des financements non liés aux coûts pour le remboursement des dépenses des États membres par la Commission Complétant 2018/0196(COD) Subject 3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 4.10.15 Fonds social européen (FSE), Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) 4.70.01 Fonds structurels, fonds d'investissement en général, programmes 4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC) 4.70.07 Fonds européen de développement régional (FEDER) 7.10.04 Franchissement et contrôles aux frontières extérieures, visas 7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF) 7.30.09 Sécurité publique	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
13/02/2019	Dossier renvoyé à la commission compétente aux fins de négociations interinstitutionnelles		
07/07/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)04524	
07/07/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
12/07/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/09/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		